

Annexe 3 : Actions visant à mettre en œuvre le plan d'aménagement des espaces marins

Contenu

1	Introduction	3
2	Actions liées aux objectifs généraux	3
3	Actions liées aux objectifs environnementaux.....	4
4	Actions liées aux objectifs en matière de sécurité.....	5
5	Actions liées aux objectifs économiques	8
6	Actions liées aux objectifs sociaux	10

1 Introduction

Vous trouverez ci-après un aperçu des actions que les pouvoirs publics souhaitent exécuter au cours de la prochaine période de planification allant jusqu'en 2026 en fonction de la réalisation des objectifs et de la vision telles qu'esquissées dans annexe 2 de ce plan d'aménagement des espaces marins. Il convient de souligner d'emblée que ces actions ont été regroupées de façon intégrée dans le présent document.

2 Actions liées aux objectifs généraux

Objectif	Actions
Simplification des procédures	Les différentes procédures applicables aux activités mises en œuvre dans la PBMN seront simplifiées et leur coordination sera renforcée. En particulier, la procédure d'établissement et d'adaptation de la procédure d'adoption du plan d'aménagement des espaces marins est évaluée et, le cas échéant, adaptée.
Assurer le suivi de tous les objectifs (environnementaux, de sécuritaires, économiques et sociaux)	Le ministre qui a la protection du milieu marin dans ses attributions se concerta avec le président de la commission consultative afin d'organiser le suivi de l'exécution du plan d'aménagement des espaces marins par ladite commission consultative. Ce suivi sera entre autres axé sur la préparation de l'évaluation et la modification éventuelle tous les six ans du plan d'aménagement des espaces marins.
Encourager la coopération internationale	Le ministre qui a la protection du milieu marin dans ses attributions, prend toutes les initiatives nécessaires : <ul style="list-style-type: none">- Pour assurer que l'aménagement des espaces marins se fasse au niveau le plus adéquat ;- Pour développer la coopération avec la communauté internationale et les autres pays de la Mer du Nord.
Encourager l'interaction terre - mer.	Le ministre qui a la protection du milieu marin dans ses attributions, se concerta avec les autres ministres compétents afin d'améliorer la coordination et l'alignement entre les zones Natura 2000 sur terre et en mer, en particulier les contrôles appropriés afférents.
Encourager la participation citoyenne	Le ministre qui a la protection du milieu marin dans ses attributions, implique, le cas échéant, les parties prenantes et les citoyens dans la mise

et des parties prenantes.	en œuvre de ce plan d'aménagement des espaces marins afin d'obtenir un large soutien de la population.
---------------------------	--

3 Actions liées aux objectifs environnementaux

Objectif	Actions
Parvenir à un bon état écologique (directive 2008/56/CE) et à un bon état des eaux de surface (directive 2000/60/CE), parvenir à un état de conservation favorable (directive habitats et oiseaux) et concrétiser d'autres objectifs environnementaux.	<p>Les ministres et services publics compétents garantissent que la mise en œuvre du plan d'aménagement des espaces marins contribuera :</p> <ul style="list-style-type: none"> - au bon état écologique prévu par l'arrêté royal du 23 juin 2010 relatif à la stratégie pour le milieu marin concernant les espaces marins belges, - au bon état des eaux de surfaces prévu par l'arrêté royal du 23 juin 2010 relatif à l'établissement d'un cadre pour parvenir à un bon état des eaux de surface ; - à l'état de conservation favorable prévu dans la directive Habitats et Oiseaux, notamment par l'exécution rigoureuse de l'évaluation adéquate ; - à tout autre objectif environnemental national, européen ou international ayant été admis dans l'ordre juridique interne. <p>Les ministres et services publics compétents tiennent compte dans l'exercice de leurs compétences des zones de frai, de repos, d'alevinage et d'alimentation, ainsi que des aires de repos des phoques.</p> <p>Lors de la détermination des mesures concrètes prises en application de l'article 6 du présent AR, toutes les parties prenantes pertinentes seront impliquées. Une attention particulière sera accordée aux initiatives déjà engagées dans l'application du principe de durabilité dans les pêcheries existantes.</p> <p>Le ministre qui a la protection du milieu marin sous ses attributions, prend, le cas échéant, les mesures appropriées de gestion active de la nature.</p>
Elaborer le développement de l'énergie durable	<p>Un cadre juridique approprié sera prévu pour, d'une part, l'harmonisation réciproque des projets en matière d'énergie durable en mer et, d'autre part, les rapports entre ces projets et les autres utilisations légitimes de la zone.</p> <p>Le ministre qui a la protection du milieu marin sous ses attributions, prend des initiatives visant à élaborer la collaboration internationale en matière de production d'énergie durable en mer. A cet effet, on vise en premier lieu la coopération avec les autres pays de la Mer du Nord.</p>

	La faisabilité de différentes techniques (notamment l'énergie houlomotrice, les panneaux solaires) relatives aux formes alternatives d'énergie renouvelable est testée.
La restauration des lits de graviers	Le ministre qui a la protection du milieu marin dans ses attributions, prend les initiatives nécessaires pour la remise la restauration des lits de graviers dans les Vlaamse Banken, avec une attention particulière pour les zones délimitées dans l'article 6 et l'article 8.
La recherche pour restaurer les bancs d'huîtres	Le ministre qui a la protection du milieu marin dans ses attributions, recherche les possibilités pour restaurer les bancs d'huîtres et prend les initiatives nécessaires afin de restaurer les bancs d'huîtres avec une attention particulière pour les zones délimitées dans l'article 6 et l'article 8.
Nettoyer les déchets des activités militaires	Le ministre qui a la protection du milieu marin dans ses attributions, se concerta avec le ministre de la Défense sur le nettoyage et la prévention des débris de munitions des exercices militaires de tir.

4 Actions liées aux objectifs en matière de sécurité

Objectif	Actions
Assurer la sécurité et protection en mer	<p>Le ministre qui a la mobilité maritime dans ses attributions, se concerta avec le ministre flamand compétent pour l'accompagnement maritime afin d'optimiser la sécurité de la navigation maritime le long des zones d'énergie renouvelable, par exemple par le balisage au moyen de tonneaux.</p> <p>Les ministres et les services publics qui sont compétents pour l'octroi des concessions ou des permis examinent, dans les cas appropriés et en concertation avec les autorités compétentes, si des mesures accompagnantes doivent être prises lors de l'octroi d'une concession ou d'un permis.</p> <p>Chaque ministre concerné effectuera les analyses de risque nécessaires dans son domaine de compétences. Ces analyses s'inscrivent dans le cadre des mesures de sécurité à prendre pour détecter et éviter des conflits entre les objectifs économiques, environnementaux, sociaux et sécuritaires. Ces mesures de sécurité seront traitées dans le cadre des procédures et forums existants.</p>

<p>Assurer la sécurité et protection contre les tempêtes en mer et la montée du niveau de la mer</p>	<p>Le ministre qui a la protection du milieu marin dans ses attributions, se consulte avec le ministre flamand qui a la sécurité de la côte dans ses attributions afin d'intégrer l'impact sur le plan d'aménagement des espaces marins comme critère dans le processus décisionnel relatif à la protection contre la mer, entre autres pour ce qui concerne :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la sauvegarde du soubassement côtier, c'est-à-dire de l'ensemble de la zone de sable, humide et sec, qui revêt dans son ensemble une importance non négligeable pour la protection contre la mer ; - la possibilité de combiner la protection contre la mer avec d'autres projets ; - la façon dont on va concrétiser l'analyse des risques liée à l'impact de l'île d'essais et à la recherche de formes alternatives de protection du littoral telles que les rechargements de nutriments, les moteurs de sable et les ensembles de mesure. <p>Le ministre se consulte avec le ministre flamand compétent pour la Sécurité côtière afin d'intégrer l'impact sur la défense côtière en tant que critère dans le cadre de l'octroi des concessions et des autorisations sur base du plan d'aménagement des espaces marins.</p>
<p>Faciliter les mesures spéciales dans le cadre de la protection côtière</p>	<p>Le gouvernement fédéral s'engage à prévoir suffisamment d'espace pour la mise en place d'une île d'essais pour la défense côtière dans le cadre du 'complex project kustvisie', sous les conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La construction et la gestion d'une île d'essais, en tant qu'activité d'ingénierie civile, doit obtenir un permis d'environnement et une autorisation conforme à la Loi ; - Le projet d'une île d'essais est présenté à la commission consultative pour un avis non contraignant ; - une île d'essais est évaluée à un délai déterminé dans le permis d'environnement. Si après cette évaluation, il s'avère que l'impact environnemental ou l'impact sur une autre utilisation de l'espace n'est pas compensé par les avantages, la zone est rétablie dans l'état d'origine. - Si le site choisi dans le complex project kustvisie a un impact potentiel sur le site de dépôts des munitions « Paardenmarkt », une analyse des risques doit être établie conformément à l'article 18, §4 du présent AR; - Si le site choisi dans le complex project kustvisie a un impact significatif potentiel sur les zones marines protégées, il faut obtenir une autorisation Natura 2000, comme déterminé par l'arrêté royal du 27 octobre 2016 relatif à la procédure de désignation et de gestion des zones marines protégées. <p>Le ministre qui a la protection du milieu marin dans ses attributions, se consulte avec le ministre flamand compétent pour la sécurité côtière dans le cadre du complex project kustvisie, notamment en ce qui concerne :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le délai après lequel l'île d'essais est évaluée. Ce délai sera ancré dans le permis d'environnement.

	<ul style="list-style-type: none"> - la manière dont une île d'essais est évaluée et, si l'impact environnemental ou l'impact sur une autre utilisation de l'espace n'est pas compensé par les avantages, la zone est rétablie dans l'état d'origine.
Encourager l'usage multiple des zones militaires	Le ministre qui a la protection du milieu marin dans ses attributions, se concerte avec le ministre de la défense à propos de la poursuite de l'optimisation de l'espace affecté aux exercices militaires, en ce compris les exercices avec des véhicules amphibies et les exercices en eaux peu profondes, en vue d'une utilisation efficace de ces zones. Cette concertation pourrait notamment porter sur le balisage, le nombre de jours d'exercice ou les périodes d'exercice.
Augmenter la sécurité en mer par des mesures temporaires.	Le ministre qui a la mobilité maritime dans ses attributions créera un groupe de travail en vue de : <ul style="list-style-type: none"> - l'adoption d'un cadre juridique qui permet de prendre des mesures temporaires d'aménagement des espaces ; - l'élaboration des plans opérationnels afin de garantir leur respect ; - sanctionner les infractions au moyen d'amendes administratives.
Garantir la sécurité du site de dépôts des munitions.	Contrôle régulier de l'ancien site de dépôt des munitions fermé à la hauteur du Paardenmarkt.
Elaboration des critères pour l'analyse des risques comme prévu dans l'article 18, §4 du présent AR.	<p>Conformément à l'article 18 du présent AR, le ministre qui a la protection du milieu marins dans ses attributions détermine la forme et le contenu de l'analyse des risques pour les exceptions dans le paragraphe 2 et les activités du paragraphe 3 de cet article.</p> <p>Il est notamment tenu compte avec l'impact sur les autres activités, l'impact sur l'environnement et le risque pour la sécurité. L'analyse des risques doit être financée par le demandeur des activités prévues dans l'article 18, § 2 et § 3, et qui doit, à cet effet, désigner lui-même un bureau/consultant agréé. A cet effet, la DG Environnement, BMM et le Ministère de la Défense établiront les directives et recommandations nécessaires.</p>
Distances de sécurité	<p>Le ministre qui a la mobilité maritime dans ses attributions, prendra l'initiative d'adapter l'AR Distances de sécurité en vue de l'instauration des distances de sécurité pour les nouvelles activités.</p> <p>Les distances de sécurité concernant les activités commerciales et industrielles seront déterminées suite à l'avis de la DG Navigation.</p>

5 Actions liées aux objectifs économiques

Objectif	Actions
Encourager l'utilisation de canalisations et de câbles communs	Le ministre de l'énergie et le ministre qui a la protection du milieu marin sous ses compétences, prennent des initiatives appropriées afin d'encourager l'utilisation de canalisations et de câbles communs et de supprimer les obstacles inutiles.
Prévoir suffisamment de zone d'extraction de sable et de gravier	<p>Le ministre de l'économie optimise l'extraction de sable conformément aux nouvelles surfaces de référence sur la base d'études scientifiques et d'un volume d'extraction maximum acceptable en termes d'environnement et de protection contre la mer.</p> <p>Le ministre de l'économie étudie les futures possibilités d'exploitation de la zone destinée à la recherche sur le potentiel d'exploration et d'exploitation des ressources minérales et des autres ressources non vivantes dans la mer territoriale et sur le plateau continental.</p> <p>Dans le cadre de l'exercice de leurs compétences en matière d'octroi des concessions et des permis d'environnement pour les activités autres que l'extraction de sable dans les secteurs 4a, le Ministre et le ministre de l'Économie tiennent compte du fait que :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les stocks de sable dans cette zone sont dès lors temporairement indisponibles à partir de l'analyse des sols jusqu'à la mise hors service des éoliennes ; - après maximum trente ans, la réserve de sable dans les zones en question est remise à disposition en vue de l'extraction.
Accessibilité suffisante des fonds de pêche	<p>Le ministre qui a la protection du milieu marin sous ses compétences, insère une évaluation de l'impact sur la pêche dans la procédure du permis d'environnement. Cette évaluation, a établir pour des activités qui nécessitent une autorisation, dans les six milles marins à compter à partir de la ligne de base, sera conforme aux directives de la BBM et comportera au minimum les suivantes informations à analyser :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le nombre de navires par type de pêche utilisant la zone (quantifié, ex. jours/an de pêche, km de trajectoires de pêche dans la zone), et la zone complète utilisée par ces navires (superficie, km de trajectoire de pêche, ...) ; - débarquement par sorte de la zone et de l'ensemble de la zone de pêche, par type de pêche ; - la somme, c.-à-d. les recettes brutes totales du voyage de pêche réalisée pendant la traversée maritime ; - les aspects techniques concernant l'impact de l'activité à autoriser sur la pêche (distance augmentée jusqu'à la pêcherie, sécurité, etc.) ;

	<ul style="list-style-type: none"> - alternatives pour une éventuelle perte de pêche (ex. technique alternative de pêche) ; - mesures d'atténuation..
Elaborer des procédures pour l'attribution des zones d'énergie renouvelable	<p>Le ministre qui a la protection du milieu marin sous ses compétences, et le ministre de l'Énergie mettront au point une procédure conforme au marché en matière d'affectation de zones supplémentaires aux énergies renouvelables.</p> <p>Le ministre qui a la protection du milieu marin sous ses compétences, coordonnera la procédure d'affectation de l'espace à la construction et à l'exploitation d'installations de production et de stockage d'énergie renouvelable et d'installations pour la transmission de l'électricité dans les nouvelles zones à l'intérieur du PAEM.</p> <p>Le ministre qui a la protection du milieu marin sous ses compétences, étudie les conditions auxquelles les installations de production et de stockage d'énergie renouvelable et les installations pour la transmission de l'électricité peuvent être construites et exploitées dans les zones marines protégées.</p> <p>Voir mesure sous « Objectifs environnementaux, poursuite de l'encouragement de l'énergie durable ».</p>
Elaborer des procédures pour l'attribution de zones pour des activités industrielles et commerciales	<p>Le ministre qui a la protection du milieu marin dans ses attributions, développera une procédure par arrêté royal pour l'attribution, les conditions, la durée et l'utilisation des zones pour des activités industrielles et commerciales, notamment en tenant compte de la valeur ajoutée au niveau économique et social, l'utilisation multiple de l'espace, les conséquences pour l'aspect naturel, la vue sur la mer et la sécurité.</p>
Croissance et accessibilité des ports belges	<p>Aucune activité susceptible de compromettre une éventuelle extension des ports ou la sécurité des transports maritimes ne sera autorisée dans les zones autour des ports.</p>
Utilisation multiple de l'espace dans les zones pour l'électricité produite à partir de sources d'énergie renouvelables	<p>Le ministre qui a la protection du milieu marin dans ses attributions, analysera si et sous quelles conditions d'autres activités, en particulier la pêche et la navigation de plaisance, peuvent être autorisées dans les zones pour la production, la transmission et le stockage d'électricité à partir de sources d'énergie renouvelables.</p>

	Il prendra, sur base de cette analyse, les initiatives réglementaires nécessaires pour autoriser des activités en toute sécurité dans ces zones.
--	--

6 Actions liées aux objectifs sociaux

Objectif	Actions
Préserver le paysage marin	Lors de l'élaboration des plans ou l'attribution des projets, on tiendra toujours compte de l'impact potentiel sur le paysage marin dans le cadre des différentes procédures de permis ou d'autorisation.
Préserver le patrimoine	La législation sur le patrimoine culturel sous-marin est évalué et le cas échéant adapté. Le ministre qui a la mobilité maritime dans ses attributions, analyse les mesures supplémentaires à prendre en vue de la protection du patrimoine culturel subaquatique.
Elaborer des mesures d'intégration des activités récréatives dans l'environnement	Le ministre qui a la protection du milieu marin sous ses compétences, s'appuiera sur les données scientifiques les plus récentes pour élaborer les mesures appropriées.

Vu pour être annexé à l'arrêté royal relatif à l'établissement du plan d'aménagement des espaces marins pour la période 2020 à 2026.